

Missions de recherche pour enseignants-chercheurs

= *Forschungsaufenthalte für Hochschullehrer und Wissenschaftler*

= *Research Stays for University Academics and Scientists*

Appel à candidatures

Ces bourses permettent aux enseignants-chercheurs et chercheurs confirmés en poste dans les établissements d'enseignement supérieur ou les instituts de recherche en France de réaliser un séjour de recherche de courte durée au sein d'un / de plusieurs établissement(s) d'enseignement supérieur ou d'un / de plusieurs institut(s) de recherche allemand(s), public(s) ou reconnu(s) par l'Etat allemand. Le programme vise à soutenir les échanges et le réseautage avec des collègues allemands de la même discipline au travers des mobilités de courte durée.

Qui peut postuler ?

Tout enseignant-chercheur ou chercheur confirmé exerçant au sein d'un établissement d'enseignement supérieur ou un institut de recherche en France et titulaire d'un des titres suivants : maître de conférences, professeur des universités, chargé de recherche, directeur de recherche, PRAG.

N.B. : Les anciens boursiers de la Fondation Alexander von Humboldt sont priés de s'adresser en priorité à cette même fondation.

Que subventionne-t-on ?

Des séjours de recherche au sein d'un / de plusieurs établissement(s) d'enseignement supérieur ou d'un / de plusieurs institut(s) de recherche allemand, public ou reconnu(s) par l'Etat allemand.

Durée :

1 à 3 mois. Aucune prolongation n'est possible.

La candidature peut être renouvelée après un délai de 3 ans.

N.B. : Les demandes doivent porter sur des nombres entiers de mois. A titre exceptionnel, les séjours peuvent débuter ou terminer au 15 du mois.

La commission n'attribue pas forcément la totalité des mois demandés et peut donc raccourcir la durée de la bourse. La décision est prise en fonction du dossier de candidature ainsi que des moyens à disposition.

Dates limites de dépôt de candidature :

24 février 2023 pour un séjour commençant entre le 1er juillet et le 15 décembre de l'année en cours

Prestations :

- Allocation mensuelle de 2.000 à 2.150 € selon le statut universitaire
- Forfait pour [frais de voyage](#) (si les frais ne sont pas pris en charge par l'établissement d'origine)
- Les voyages pour participer à des congrès ou conférences **ne peuvent pas** être financés.
- En cas de handicap ou de maladie chronique : subvention pour des frais supplémentaires liés à votre séjour en Allemagne et non pris en charge par des tiers : <https://www.daad.de/de/der-daad/mobilitaet-mit-behinderung/>

NB : Une assurance maladie est obligatoire pour tout le monde en Allemagne. Si vous n'en avez pas, le DAAD contractera une assurance maladie pour vous et les frais seront déduits du montant mensuel de votre bourse.

Critères de sélection :

Pour décider de l'attribution de ses bourses et subventions, le DAAD France réunit une commission indépendante composée d'universitaires français et allemands.

La sélection réalisée par la commission s'appuie sur les critères suivants :

- Réalisations scientifiques et publications récentes (documentées dans le CV et avec une liste de publications)
- Un projet de recherche convaincant et bien planifié

Conditions de candidature :

- Avoir terminé le doctorat depuis au moins 4 ans
- Exercer en France au sein d'un établissement d'enseignement supérieur ou un institut de recherche et avoir l'un des titres suivants : maître de conférences, professeur des universités, chargé de recherche, directeur de recherche, PRAG.
- Être accueilli au sein d'un / de plusieurs établissement(s) d'enseignement supérieur ou institut(s) de recherche allemand(s) et y disposer d'un poste de travail, le projet de recherche doit être établi en concertation avec l'établissement d'accueil.
- Avoir des connaissances linguistiques adaptées à la langue de travail et au projet de recherche (allemand ou anglais).
- En règle générale, les bourses ne peuvent pas être cumulées avec les bourses d'autres organismes. Pour plus d'informations, veuillez contacter la responsable du programme.
- Les ressortissants d'autres pays et des candidats allemands sont priés de s'adresser au bureau du DAAD à Paris pour vérifier leur éligibilité.
-

Pour plus d'informations, merci de consulter **l'appel à candidature détaillé** sur le site central du DAAD via lequel vous accéderez au portail de candidature :

- → [En anglais](#)
- → [En allemand](#)

Attention !

Veillez noter que votre dossier doit être rédigé en **français** ou en **anglais** et pas en allemand (sauf pour les disciplines en lien avec l'allemand).

Renseignements

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires

Maison de la Recherche – Sorbonne Université

Mme Janique NYAM NGUIDJOL

Bureau 512bis

28, rue Serpente

75006 Paris

France

Tél. : +33 (0)1 53 10 57 81

Courriel : nyam-nguidjol@daad.de

www.daad-france.fr

Mise à jour : décembre 2022